

Charte d'adhésion

La présente charte est établie dans le cadre d'une convention de parrainage entre l'Agence Universitaire de la Francophonie (désignée ci-après l'AUF) et le Club étudiant (désigné ci-après le « Club »). En signant cette charte le représentant du Club s'engage à :

- 1- **Adhérer aux valeurs essentielles de l'AUF** : le respect de la diversité des cultures et des langues / l'égalité des chances pour l'accès au savoir pour tous / la solidarité active pour un développement inclusif par le savoir / l'égalité entre les femmes et les hommes / les considérations éthiques, humaines et scientifiques / le progrès par la tolérance, la démocratie et le dialogue ;
- 2- Concevoir, promouvoir et gérer les activités de son Club **en concordance avec ces valeurs et dans le respect du règlement intérieur de son établissement** ;
- 3- **Accepter de partager vos expériences avec d'autres Clubs** - quand elles s'y prêtent et dans la mesure du possible - dans le cadre d'un réseau collaboratif et solidaire regroupant tous les Clubs parrainés par l'AUF partout dans le monde ;
- 4- **Promouvoir la francophonie** dans une approche respectueuse des autres cultures et valorisant le plurilinguisme ;
- 5- **Agir de manière éthique et responsable** en s'engageant à ne fournir que des informations et des documents authentiques et reflétant fidèlement les actions réalisées et les dépenses réellement effectuées par le club et à n'utiliser les financements et les ressources mises à la disposition du club qu'à des fins directement liées à son objet et à ses activités.

Nom et signature du/de la Président(e) du Club précédés de la mention « lu et approuvé »